

Une voix: C'est honteux.

M. Woolliams: Je vois des députés sourire. Ils se disent peut-être: «Mais ce nouveau Règlement va nous aider à faire quelque progrès.» Nous verrons bientôt en quoi consiste ce progrès, lors de l'examen des dispositions du bill.

C'est à contrecœur que je prends part au débat actuel, car je n'aime pas les jeux futiles. C'est ce à quoi se résument tous les débats à la Chambre maintenant, un jeu. Que les députés prennent la parole à l'étape de la deuxième ou de la troisième lecture, peu importe, ils se livrent à un jeu et perdent leur temps. Leurs discours ne servent qu'à la publicité, car la Chambre est devenue un forum publicitaire. Naguère, en vertu de l'ancien Règlement, quand la Chambre se formait en comité plénier, l'opposition proposait des amendements utiles, dont quelques-uns étaient acceptés. Je me souviens du temps où M^{lle} Judy LaMarsh faisait partie de l'opposition. Elle avait proposé, en comité plénier, un amendement à un bill visant à modifier le Code criminel. Le ministre de la Justice à l'époque, M. Fulton, avait accepté l'amendement, qui avait pour effet de protéger tous les policiers du Canada. Il n'en va pas de même aux termes du nouveau Règlement, car maintenant nous nous amusons à des jeux. Que je passe des heures à préparer un important discours ou que je ne le prépare pas du tout, peu importe maintenant dans la manufacture actuelle créée par le parti libéral.

Je sais que les nouveaux députés ne présentent pas cette façon d'agir ou s'ils ne savent trop ce qui se passe, ils l'apprendront bientôt.

M. Whicher: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. J'ai écouté très attentivement le député. Sauf erreur, il a dit que tous les députés du parti libéral ont reçu certaines instructions. Je suis membre du parti libéral et je n'ai reçu aucune instruction d'un membre quelconque du gouvernement. Si j'avais reçu de telles directives, je ne les aurais pas observées car on m'a envoyé ici pour accomplir un travail et j'ai l'intention de l'accomplir.

Des voix: Bravo!

M. Whicher: En outre, je ne connais aucun député libéral qui aurait reçu des instructions semblables à celles que contient la lettre qu'on a lue tout à l'heure. J'estime qu'on devrait prendre à partie l'auteur de la lettre. Je signale que je parle ici à titre strictement personnel.

M. Woolliams: Je suis heureux d'entendre le député de Bruce (M. Whicher). Ce sont là [M. Woolliams.]

ses premiers pas et il aime se faire valoir. Je signale qu'un autre député libéral a reconnu qu'on avait donné des instructions de ce genre.

Une voix: Nommez-le.

M. Woolliams: Je constate que le député agit comme il le fait en comité. Nous savons tous ce qui se passe à cause du nouveau Règlement. En fait, je suis déçu par le niveau des débats. Quiconque lit le hansard admettra que presque tous les meilleurs discours concernant le bill n° C-165 ont été prononcés par mon chef au cours des premières étapes du débat. Quand on a présenté le budget pour la première fois, il a vu clairement le problème mentionné par un grand nombre de députés. Le député de Red Deer (M. Thompson) en a parlé éloquemment cet après-midi.

Le ministre a induit malgré lui la Chambre en erreur au sujet du minimum des taux concernant les nouvelles exemptions. Les journaux sont en partie responsables de cette fausse impression. En outre, le ministre a dénaturé la modification apportée à la dette fiscale en vertu de l'augmentation des taux progressifs.

Une voix: C'est une honte.

Une voix: De quel côté êtes-vous donc?

M. Woolliams: Je vois que les députés commencent à me chercher noise. Puis-je dire à celui qui vient de m'interrompre que je compte envoyer des exemplaires du hansard dans sa circonscription afin que ses commentateurs apprennent quel genre de député les représente. Je ne pense pas qu'ils l'aient envoyé à la Chambre pour poser des questions embarrassantes. Ils l'ont envoyé ici pour s'occuper des affaires du pays et non pour raconter des balivernes.

Au départ, le ministre a donné l'impression que l'exemption de base avait été portée à \$50,000. D'après le bill, il semble que les successions d'au plus \$50,000 ne sont pas imposables. Cependant, toute succession dépassant \$50,000 jouit d'une exemption de base de \$20,000 et bénéficie en outre de certaines autres exonérations prévues dans ce bill. Le ministre avait semblé dire que l'exemption de base était de \$50,000 pour toutes les successions et c'est de là, à mon avis, que provient la confusion. Des articles comme le suivant, paru le 7 février dans la revue *Time*, sont peut-être partiellement responsables des malentendus actuels. Voici ce que dit, entre autres, cet article:

Benson a rétabli la règle en vertu de laquelle les successions de \$50,000 demeureront exemptes d'impôt ...

On entend par là qu'une personne dont la succession est de \$100,000 jouit d'une exemp-